

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 21 Septembre 2022

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, ALEXANDRE,

MM PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D,

Etaient absents, excusés :

Mme CERNEY,

MM LEITAO, ALEXANDRE, PARMENTIER, DUCROTOY,

Etaient absents :

MM GOURGUECHON, VIGNON, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des présents, MME DIRUY est désignée secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 06 juillet 2022 est approuvé.

Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS)

M le Président rappelle l'obligation pour les collectivités territoriales d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (AVDHAS) et propose donc d'adhérer au dispositif mis en place et pris en charge par le CDG 80.

Le financement est assuré via la cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés qui adhéreront à la plateforme de signalement.

Les collectivités et établissements publics dont un ou plusieurs agents effectuent un signalement via la plateforme devront verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement des agents et, le cas échéant, du traitement du signalement, une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre.

Par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve cette adhésion.

Budget : décisions modificatives

M. FRANCOIS présente à l'assemblée communautaire, les DM suivantes :

1- Budget Atelier relais

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers	145.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	145.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	7 030.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	7 030.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 030.00 €	7 030.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	145.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	145.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 175.00 €	7 175.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

2- Budget SPANC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 002.00 €
TOTAL R 042 : Opérat° d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 002.00 €
R-7062 : Redevances d'asst non collectif	0.00 €	0.00 €	1 002.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° services et marchandises	0.00 €	0.00 €	1 002.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	1 002.00 €	1 002.00 €
INVESTISSEMENT				
D-139111 : Agence de l'eau	0.00 €	1 002.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérat° d'ordre de transfert entre section	0.00 €	1 002.00 €	0.00 €	0.00 €
D- 2031 : Frais d'études	1 002.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles	1 002.00 €			
Total INVESTISSEMENT	1 002.00 €	1 002.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

3- Budget Centre aquatique

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total Général	6 000.00 €		6 000.00 €	

4- Budget principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 042.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (	7 042.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657351 : GFP de rattachement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	4 042.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	4 042.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 042.00 €	7 042.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
D-2115 : Terrains bâtis	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	135 000.00 €
Total Général	135 000.00 €		135 000.00 €	

A l'unanimité des présents, par **DELIBERATIONS 2, 3 et 4 et 5**, le Conseil communautaire approuve ces décisions modificatives budgétaires au titre de l'année 2022.

Par ailleurs, par **DELIBERATIONS 6, 7 et 8**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de constituer les provisions nécessaires pour créances douteuses et éteintes.

Etat financier

M. FRANCOIS donne lecture des dépenses et recettes de la collectivité constatées entre le 10 juin et le 20 septembre 2022 se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	Fonctionnement et investissement	Dépenses 7 386 215 € (dont virement 3 881 786 € sur budget centre aquatique) Recettes 17 444 440 € (Excédent fonctionnement reporté 9 974 450€)
SPANC	Fonctionnement et investissement	Dépenses 40 236 € (Déficit reporté 21 239 €) Recettes 26 321 € (Excédent reporté 13 215 €)
ATELIER RELAIS	Fonctionnement et investissement	Dépenses 427 866 € (133 483 € amortissements DEFICIT 196 349 €) Recettes 867 632 € (133 483 € Amortissement - Excédent 579 239 €)
PAHVAN	Fonctionnement et investissement	Dépenses 0 € Recettes 0
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement et investissement	Dépenses 3 638 705 € (Déficits reportés 1 2 469 111 € F 724 312 €) Recettes 130 292€ +3 881 786 € virement BP
ZAC 1	Fonctionnement et investissement	Dépenses 0 € Recettes 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	Fonctionnement et investissement	Dépenses 116 228 € Recettes 4 848 736 € (Excédents reportés 1 4 584

La situation de trésorerie, au 20 septembre, est de 11 241 759 €.

M. le Président précise que la situation de trésorerie ne correspond en rien aux dépenses pouvant engager à court terme par la collectivité.

Office de Tourisme : Convention d'extension du réseau électrique avec la FDE

M. le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à signer la convention d'extension du réseau électrique sur la commune de Picquigny avec la FDE, pour l'installation des bornes pour recharger les bateaux électriques de la Maison du Tourisme.

Le coût TTC des travaux s'élève à 8 637,50 € avec une participation de la CCNS à hauteur de 60 % soit 5 223,96 €.

Par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve cette proposition.

Pôle métropolitain : Participation financière pour l'utilisation de la Plateforme numérique dédiée au PCAET

Le pôle métropolitain a mis en place une plateforme numérique dédiée au PCAET. L'utilisation de cette plateforme est conditionnée au règlement d'une participation financière de 3 398,40 € par an et sur une durée de 4 ans.

M. GAILLARD indique qu'il s'agit là d'une mutualisation de moyens décidée par le Pôle métropolitain afin que chaque EPCI n'ait pas à s'acquitter en direct d'un support numérique lié au PCAET.

Par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve cette action.

Taxe GEMAPI

Au regard des charges prévisionnelles pour l'année prochaine, M. le Président propose de délibérer pour instaurer une taxe GEMAPI à compter du 1^{er} JANVIER 2023 sur le périmètre intercommunal et de fixer le produit attendu de cette taxe à 150 000 EUROS pour l'année 2023. Il rappelle que la GEMAPI ne concerne que les plans de gestion en cours et non l'érosion des sols.

En réponse à la question posée par M HERBETTE, il rappelle que l'entretien des berges de la SOMME est à la charge des riverains.

M GACQUER demande sur quelles bases a été fixé le produit attendu de 150 000 €. M. le Président indique que « ce produit a été calculé en fonction des prévisions de travaux à réaliser en matière de GEMAPI ».

M TIRMARCHE demande « si la CCNS prévoit de prendre la compétence coulées de boues dans le cadre de la GEMAPI ».

Il souligne « qu'il est difficile pour une commune seule de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opérations de ce type, qui plus est, à l'échelle d'un bassin versant ».

M le Président indique qu'il attend la position de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du PONTIEU MARQUENTERRE quant à la prise éventuelle de cette compétence et souligne la raréfaction progressive des aides financières qui étaient allouées par l'Agence de l'Eau jusqu'à présent.

Par 44 VOIX pour et une abstention, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 11**,

- approuve l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2023 sur le périmètre intercommunal
- fixe le produit de ladite taxe à 150 000 euros pour l'année 2023.

Projet alimentaire territorial (PAT)

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire accepte de confier à la MFR de FLIXECOURT la réalisation de la phase 2 du diagnostic alimentaire et agricole pour la somme de 1200 euros.

Convention financière 2022/2024 Crèches/RPE avec PEP 80

M le Président propose de signer la convention financière avec PEP 80 pour les années 2022 à 2024 pour la gestion des crèches de Flixecourt, Vignacourt, micro-crèche Domart en Ponthieu et les RPE de Vignacourt et Picquigny.

Le coût restant à charge de la CCNS est estimé à 378 518, 07 € par an, auquel s'ajoute les 200 000 € versés à la crèche d'Ailly sur Somme en 2022.

Le Président rappelle que les montants prévisionnels indiqués correspondent à un taux de remplissage de 80 %.

Par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la signature de cette convention.

Dotation de solidarité communautaire : remboursement par la commune d'HAVERNAS à la CCNS

M. le Président indique que la Médiathèque d'HAVERNAS est fermée depuis le 19 MAI 2022 (date d'une communication du Maire de la commune) et aucune date de réouverture n'a été communiquée à ce jour.

Il propose donc de délibérer pour que la commune procède au remboursement d'une partie de la dotation de solidarité qui a été octroyée pour le fonctionnement de la Médiathèque en 2022.

Pour rappel, la CCNS verse 8 400 € par an à la commune d'HAVERNAS pour le fonctionnement de la médiathèque.

Si la médiathèque ne rouvre pas ses portes en 2022, il propose donc que la commune d'HAVERNAS rembourse à la CCNS la somme de 4 900€ (période du 1^{er} juin au 31 décembre 2022).

Par **DELIBERATION 14**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Piscine intercommunale : projet d'extension

M le Président tient tout d'abord à rassurer les membres du conseil en indiquant que la piscine intercommunale n'est pas menacée de fermeture liée à l'augmentation des coûts énergétiques.

Il présente le projet d'extension de cet équipement visant à la création d'un bassin extérieur chauffé. Il indique que « ce projet ne se fera pas immédiatement mais qu'il convient d'y travailler ». Il rappelle par ailleurs que les aides publiques pour ce type de construction sont aujourd'hui nettement moins nombreuses que par le passé.

M HERBETTE indique qu'il serait particulièrement judicieux, dans le cadre de ce projet, de mener une réflexion quant au mode d'énergie utilisé dans le contexte actuel.

Défibrillateurs

Lors de la dernière Conférence des Maires, il a été demandé que la CCNS réfléchisse à la mise en place d'un contrat globalisé pour la maintenance des défibrillateurs qui ont été offerts aux communes, celles-ci pouvant rembourser à la CCNS le coût négocié de la maintenance.

Un recensement a donc été effectué auprès des communes membres. Suite à ce questionnaire, 13 d'entre elles pourraient être intéressées par cette prestation mutualisée.

Crèche – FLIXECOURT : projet d'extension

M Le Président présente le projet d'extension de la crèche de FLIXECOURT dans le prolongement du bâtiment existant ; projet qui serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale avec participation financière de l'EPCI.

Réseau lecture

Monsieur le Président rappelle que certaines communes n'ont pas encore retourné l'avenant signé à la charte de réseau et invite donc les communes concernées à renvoyer cet avenant dans les meilleurs délais.

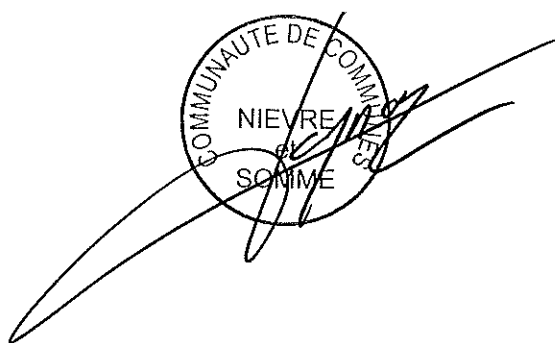
Dates et évènements

M le Président rappelle le calendrier à venir, à savoir :

- 23 septembre 11 heures - ZAC des Bornes du Temps II : présentation du bâtiment ELCIMAI.
- Week end des 24 et 25 septembre : festival du PIPASSO – FLIXECOURT
- 12 octobre 18 heures : conférence des maires à PICQUIGNY
- 26 octobre 18 heures : conseil communautaire en la salle des fêtes de BERTEAUCOURT LES DAMES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 30 minutes.

*Compte Rendu approuvé par le Conseil Communautaire
de la CCNS le 26/10/2022 à l'unanimité des
présents.*



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 21 septembre 2022

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Observations de la commune de :

Délégué communautaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

